

CERTIFICAT DE REALISATION

Je soussigné Thierry Casella représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences ATSI, atteste que :

Nicolas DE CHALENDAR

salarié de l'entreprise LIP, a suivi l'action :

Préparation à l'habilitation électrique NFC 18 510 B0-H0V exécutant 7h.

Le stagiaire a été évalué sur les options suivantes :

B0 exécutant initial - H0 exécutant initial - H0V exécutant initial

Nature de l'action concourant au développement des compétences :
Action de formation

qui s'est déroulé du 24/03/2026 au 24/03/2026, sur une durée totale de 7h00.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques

Fait à 26, allée Charles Baron ZA des Auréats 26000 Valence
Le 24/03/2026

Cachet et signature

ATSI Rhône Alpes
99 Boucle de la Ramée
38070 SAINT QUENTIN FALLAVIER
Siren 481 834 661
N° déclaration d'activité 82 38 04466 38

Le certificat de réalisation n'atteste pas la réussite de la formation.